



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

MAY 20 1987

UN/DA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/42/287

S/18860

12 mai 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Point 62 de la liste préliminaire\*

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES

(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 11 mai 1987, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint 18 cassettes vidéo du programme Panorama de la British Broadcasting Corporation, intitulé "Secrets of Samarra" qui, en présentant de manière objective des faits irréfutables, prouve, sans l'ombre d'un doute, que les Iraquiens ont acquis la capacité de fabriquer des armes chimiques à leur unité de production de Samarra et qu'ils les utilisent effectivement dans la guerre qu'ils mènent contre l'Iran.

Nous demandons à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et, en particulier, aux membres du Conseil de sécurité, de réfléchir en leur âme et conscience après avoir vu le programme Panorama et de juger par eux-mêmes de l'horreur du crime commis par le régime iraquien en recourant aux armes chimiques dans la guerre contre la République islamique d'Iran, et en fait des dangers explicites et implicites qui en résultent. Nous sommes convaincus que, s'il regarde ce programme en toute objectivité, le spectateur ne peut plus considérer comme suffisants le silence de la communauté internationale ni les faibles objections qu'elle peut émettre. Il est à espérer que l'Organisation des Nations Unies prendra enfin conscience de la nécessité de prendre d'urgence des mesures effectives pour empêcher que l'Iraq ne continue de déployer des armes chimiques.

Pour ceux des Etats Membres de cette organisation internationale que préoccupent gravement la production, le stockage et le déploiement d'armes chimiques par l'Iraq, les cassettes vidéo apportent des réponses aux questions suivantes :

\* A/42/50 et Corr.1.

1. Où et quand l'Iraq a-t-il commencé à fabriquer de telles armes?
2. Quelles quantités d'armes chimiques l'Iraq fabrique-t-il et stocke-t-il, et de quels types?
3. Comment l'Iraq se procure-t-il les agents chimiques et précurseurs?
4. Quelles sont les sociétés commerciales qui, en Europe occidentale et aux Etats-Unis, ont vendu à ce pays des agents chimiques et des précurseurs qu'il a utilisés pour fabriquer différentes sortes d'agents chimiques?
5. Quelles sont les incidences de l'utilisation, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques par l'Iraq sur l'autorité du Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires?
6. Combien de pays ont recommencé à fabriquer et à stocker des armes chimiques létales depuis que l'Iraq les utilise contre les Iraniens?

Les 18 cassettes vidéo sont transmises aux fins d'être distribuées aux membres du Conseil de sécurité; une copie devra rester dans les archives du Conseil, en tant que partie intégrante du présent document 1/.

Les personnes sincères et consciencieuses qui, en produisant le programme, ont exposé un crime aussi grave du régime ba'athiste iraquien méritent toute notre estime. Il convient en outre de noter que les cassettes ne doivent être utilisées que pour des projections privées et que toute diffusion publique doit faire l'objet d'une autorisation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI

Note

1/ Une copie des cassettes vidéo en anglais a été reçue par le Secrétaire général et peut être consultée à la Section des références et de la bibliographie de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, bureau L-211.

-----